

11 février 1971, Québec

Conférence de presse pour un retour sur les dossiers

M. Bourassa: On vous a remis une série de communiqués traitant de différentes nouvelles. S'il y a des questions sur les communiqués ou sur toute autre question, je vous mets à votre disposition.

JOURNALISTE: Quelle va être la langue de travail chez Steinberg?

M. BOURASSA: Cela ne cause pas un problème dans ce secteur-là. Il y a eu des plaintes sur la langue de travail chez Steinberg? C'est un projet dont on parlait depuis quelque temps, le projet des centres d'achat et qui maintenant apparaît définitif.

JOURNALISTE: M. Bourassa, est-ce qu'on peut savoir quelle est la nature des autres 110 000 000 \$ d'investissement? Vous annoncez dans le communiqué de Steinberg qu'en tout ça sera 135 000 000 \$ en 1983. C'est quoi les 110 autres millions \$?

M. PINARD: Les travaux seront exécutés en quatre phases. Le ministère de la Voirie se prépare à faire des appels d'offres afin que les travaux routiers soient exécutés dès cet été sur la route 11 À qui fera partie intégrante du complexe autoroutier qui sera construit dans la Ville de Laval. Les travaux qui sont évalués à 37 000 000 \$ pourront être exécutés sur une période de 4 à 5 ans.

M. PHIZICKY: Est-ce que vous avez pleine confiance que ça va se dérouler en considérant que la compagnie Eaton a annoncé les plans comme ça? Ils les ont annulés à Vancouver, Toronto et Montréal.

M. BOURASSA: Non. Je connais assez bien le président de la compagnie, M. Fred Eaton, depuis longtemps. Je devais le rencontrer la semaine dernière et une tempête à Toronto a empêché qu'on puisse avoir une rencontre. Elle doit se dérouler la semaine prochaine. Pour répondre à votre question, j'ai pleine confiance.

M. PHIZICKY: La compagnie a déjà annulé trois grands projets.

M. BOURASSA: Pour vous répondre, j'ai pleine confiance.

M. LESAGE: M. le premier ministre, est-ce que vous pourriez nous expliquer les nominations de M. Roy Fournier et de M. Parent? Il me semblait que M. Parent était ministre des Affaires intergouvernementales depuis un bon moment déjà, Du moins c'est ce que les communiqués disaient.

M. BOURASSA: Oui.

M. LESAGE: D'autre part, qu'est-ce que cela fait, un Solliciteur général? Et la troisième explication: Est-ce que c'est le remaniement dont vous nous avez parlé depuis un bon moment déjà?

M. BOURASSA Non, non. Avant le départ du ministre de la Justice en vacances, on connaît les tâches considérables du ministère de la Justice dans le contexte actuel, alors nous avons discuté la possibilité de nommer M. Roy Fournier comme solliciteur général. Certaines fonctions lui seront confiées. Elles ne sont pas encore déterminées. Ce sera à discuter avec M. Choquette et avec M. Fournier.

JOURNALISTE: S'occupera-t-il encore des bills privés?

M. BOURASSA: Oui, oui. Le problème des bills privés était surtout important à cause de l'accumulation à la dernière session. Il y avait une centaine, je pense, de bills privés qui avaient été accumulés. C'est pour cela. Le problème, actuellement, est beaucoup moins aigu. Quant à M. Parent, en fait vous avez raison, M. Lesage. Il occupait le poste depuis quelque temps déjà mais là, c'est une confirmation.

M. GIRARD: Il conserve les responsabilités qu'on lui avait données en matière de la capitale nationale.

M. BOURASSA: Oui, oui. C'est cela.

JOURNALISTE: Est ce qu'il a d'autres responsabilités?

M. BOURASSA: Comme ministre d'État, comme je suis ministre des Affaires intergouvernementales, M. Parent sera associé à toutes les responsabilités du ministre des Affaires intergouvernementales comme ministre d'État.

M. GIRARD: M. Gérard D. Lévesque n'est plus ministre des Affaires intergouvernementales?

M. BOURASSA: Non. M. Lévesque était déjà ministre de l'Industrie et du Commerce et avec la responsabilité comme leader parlementaire, évidemment, c'est déjà un travail considérable. Le ministère de l'Industrie et du Commerce est un des ministères séniors. Alors... D'ailleurs, c'était temporaire, le ministère des Affaires intergouvernementales. J'avais l'intention de le reprendre aussitôt que je pourrais confier le ministère des Finances à un autre ministre.

M. Garneau est maintenant ministre des Finances, depuis quelques mois déjà, alors je peux assumer la direction des Affaires intergouvernementales pour un certain temps. Je ne conserverai peut-être pas le poste indéfiniment mais dans une période de réforme constitutionnelle comme nous connaissons actuellement, il est important que le chef du gouvernement soit ministre des Affaires intergouvernementales.

M. GIRARD: Avez-vous été assermenté comme tel?

M. BOURASSA: Cet après-midi.

M. GIRARD: Cet après-midi.

M. BOURASSA: En fait, c'est une question assez...

M. GIRARD: C'est une formalité mais il faut qu'elle ait lieu.

M. BOURASSA: Oui, oui.

M. GIRARD: Est-ce que M. Parent et M. Fournier...

M. BOURASSA: M. Parent n'a pas besoin d'être assermenté. M. Fournier sera assermenté en même temps que moi.

M. GIRARD: À quelle heure?

M. BOURASSA: Quand vous me libérerez.

M. SAINT-LAURENT: Alors nous allons procéder avec les questions sur le même sujet ministériel et ensuite nous reviendrons sur le sujet des investissements. Alors M. Marsolais,

M. Guay, M. Masson.

M. MARSOLLAIS: Non, ce n'est pas sur le même sujet.

M. GUAY: Moi non plus.

M. SAINT-LAURENT: M. Masson.

M. MASSON: Vous nommez M. Parent ministre aux Affaires intergouvernementales principalement pour la capitale nationale. Vous savez sans doute qu'il y a eu de nombreuses accusations d'ingérence de portées contre lui notamment sur une question de transport en commun et des questions à Hull. Avez-vous examiné de très près ces accusations-là?

M. BOURASSA: Si je le nomme, c'est que je lui fais confiance. Des accusations, il y en a de toutes les sortes et je fais confiance à M. Parent.

M. SAINT-LAURENT: M. Lesage,

M. LESAGE: Cela tient il lieu du remaniement que vous annoncez pour avant la session?

M. BOURASSA: Je n'avais pas annoncé de remaniement définitif. J'avais dit qu'il n'y aurait pas de remaniement pour l'instant alors il est possible qu'au cours des prochains mois il y ait de nouveaux changements qui soient faits mais c'est le remaniement pour l'instant.

M. LESAGE: Y a-t-il un ministre au ministère des Transports?

M. BOURASSA: Oui. M. Tremblay est ministre des Transports, à ma connaissance.

M. SAINT-LAURENT: M. Jean-Pierre Gagnon.

M. GAGNON: Est il exact qu'un projet de loi sera déposé à la prochaine session afin d'accorder le même traitement aux leaders parlementaires qu'aux ministres?]

M. BOURASSA: Je n'en ai pas les détails, je sais que ça a été discuté avec M., Gérard-D. Levesque qui est présentement en vacances et je sais que M. Levesque a eu une réunion avec les leaders parlementaires, mais je ne peux pas vous donner les conclusions.

M. GAGNON: Cela veut-il dire que M. Gérard-D. Levesque deviendra seulement leader parlementaire et n'occupera plus son poste de ministre de l'Industrie et du Commerce?

M. BOURASSA: Non. J'ai dit tantôt que le ministère de l'Industrie et du Commerce étant un ministère senior, on connaît l'importance du ministère avec les problèmes économiques que connaît le Québec et que ça absorbait une bonne partie de son temps, et c'est pourquoi j'assumais le ministère des Affaires intergouvernementales parce qu'être à la fois ministre des Affaires intergouvernementales, Ministre de l'industrie et du Commerce et leader parlementaire, c'était trois tâches qui apparaissaient trop exagérées à mon sens et c'est pourquoi maintenant que je n'ai plus le ministère des Finances, je vais assumer le ministère des Affaires intergouvernementales, d'autant plus que nous sommes en pleine période de réforme constitutionnelle.

M. GAGNON: Tous les leaders parlementaires auront ils droit à ce traitement-là?

M. BOURASSA: Je ne peux pas vous donner les conclusions de la rencontre avec M. Gérard-D. Levesque, je préférerais que vous...

M. SAINT-LAURENT: D'autres questions sur le même sujet? M. Guay.
M. GUAY: Dans le communiqué sur Steinert et Eaton, pourrions-nous avoir des détails sur les investissements additionnels du montant de 100 000 000 \$ à partir de 1973? Nous savons qui veut investir dans ce montant de 100 000 000 \$. En quoi ça va consister...

M. BOURASSA: Cela résulte de discussions avec l'entreprise privée comme telle. Pour l'instant je ne peux pas vous dévoiler plus de détails précis sur cet aspect-là.

M. SAINT-LAURENT: M. Marsollais.

M. MARSOLLAIS: En tant que ministre de la Justice par intérim, est ce que vous avez reçu la lettre de M. Turner à l'effet de remettre aux personnes arrêtées, en vertu de la Loi des mesures de guerre, leurs empreintes digitales?

M. BOURASSA: J'ai à peu près cinq ou six ministères, comme c'est là. J'ai reçu la lettre de M. Turner. J'attends le retour du ministre de la Justice pour répondre. M. Choquette doit revenir d'ici une dizaine de jours.

M. SAINT-LAURENT: M. Girard.

M. GIRARD: Je voudrais parler un peu du communiqué concernant les investissements chez Chibougamau Lumber.

M. BOURASSA: Oui.

M. GIRARD: Est-ce que le droit de coupe de bois que l'on accorde à la compagnie

Chibougamau Lumber, a même la forêt domaniale du comté de Roberval, est susceptible de nuire à la conclusion du projet de Kruger qui doit aussi s'alimenter à même cette forêt domaniale?

M. BOURASSA: Pas du tout. J'aurais aimé annoncer, aujourd'hui, trois ou quatre projets très importants d'investissements dans diverses régions, mais les négociations ne sont pas encore complétées. Pour répondre à votre question, l'investissement en question ne nuira aucunement à la conclusion d'une entente avec Kruger. Nous sommes à discuter les derniers stades avant de faire l'annonce publique.

M. GIRARD: De Kruger?

M. BOURASSA: Oui, nous sommes à discuter. Il reste encore – j'aime mieux ne pas donner de détails.

M. GIRARD: Mais vous êtes quand même allé assez loin pour qu'on puisse comprendre que la conclusion d'une entente définitive avec Kruger est une question de jours ou de semaines.

M. BOURASSA: Du moins que cela apparaît très probable, mais dans ces questions-là, vous connaissez ma tradition de prudence. Si le chef du gouvernement annonce un investissement alors que les négociations ne sont pas terminées, cela peut donner un pouvoir assez grand aux négociations, à ses interlocuteurs, ou additionnel, alors, je préfère, avant de faire des annonces définitives, que les négociations soient complètement terminées.

M. POISSON: Vous faites allusion à la IPP...

M. BOURASSA: J'aime mieux ne pas donner de précisions. J'ai parlé de trois ou quatre investissements importants.

M. SAINT-LAURENT: M. Lesage.

M. LESAGE: Je ne suis pas sûr que cette question ait été posée tantôt, mais est-ce que le projet de Eaton remplace le projet du centre-ville? Eaton avait un projet, il me semble, pour le centre-ville de Montréal. Est-ce que ...

M. BOURASSA: C'est complètement indépendant. Il y a un projet dans le centre, j'en ai discuté, avec le président de la compagnie Eaton, mais c'est complètement indépendant de ce projet-là. Vous voulez dire en arrière de l'édifice Eaton?

M. LESAGE: Oui.

M. BOURASSA: C'est indépendant de cela.

M. SAINT-LAURENT: M. Larin.

M. LARIN: Sur un autre sujet ...

M. SAINT-LAURENT: Sur un autre sujet.

M. LARIN: M. Bourassa, ce matin, le Bureau fédéral de la statistique a publié les dernières données sur le chômage. Le chômage au Québec s'établit, je pense, à 10%. Est-ce que vous avez discuté avec M. Trudeau d'un certain nombre de mesures, à court terme, à prendre? À Ottawa, M. Trudeau a dit, la semaine dernière, que selon lui les indicateurs économiques indiquaient justement que tout allait assez bien, que finalement il n'y avait aucune mesure à annoncer à très court terme. Est-ce que vous avez fait pression auprès du gouvernement fédéral pour que cette attitude change?

M. BOURASSA: Bien, ça fait depuis le début de mon élection et ça demeure de loin et de très loin la préoccupation principale du chef du gouvernement actuel de combattre le chômage. Depuis le début de mon élection, j'ai discuté avec les autorités fédérales avec le résultat que nous avons obtenu. D'abord, des sommes additionnelles, substantielles à Winnipeg; que nous avons signé les ententes spéciales pour les régions de Trois-Rivières, de Québec et de Sept-Îles, que nous avons obtenu, dans le budget présenté par M. Benson à l'automne, une partie majoritaire et c'est presque les deux tiers qui seront affectés au Québec; c'est pourquoi nous avons, dans le secteur de l'habitation, des augmentations considérables. Dans le domaine de la voirie, nous avons des travaux qui ont commencé et qui ont déjà des résultats. Nous sommes en négociation constante avec le ministère de l'Expansion économique. Il n't a pas une journée que je ne négocie pas, soit avec des entrepreneurs, soit avec le fédéral pour des subventions. Ce matin, je recevais des représentants d'une région pour peut-être faciliter l'établissement de nouvelles entreprises. Alors, la préoccupation principale du chef du gouvernement, que ce soit avec le capital privé ou avec le gouvernement fédéral, est de susciter de nouveaux investissements. Dans les chiffres que je vous ai annoncés, c'est clair que c'est un taux de chômage qui est élevé, 10 %; mais il reste que le taux désaisonnalisé a baissé, si mon information est bonne, de 8,5 % à 8,1%. Alors, cela veut dire que le chômage, sur une base annuelle, tend à régresser même si le chômage saisonnier, en raison de l'hiver, connaît la hausse qu'il connaît tous les hivers, même si cette année il est plus élevé que l'an dernier.

M. LARIN: En somme, vous êtes aussi optimiste que M. Trudeau qui dit qu'il y a des signes, actuellement, avant-coureurs qui établissent que le chômage va diminuer et qu'il n'est pas nécessaire de faire quoi que ce soit, enfin d'annoncer...?

M. BOURASSA: Non, ni M. Trudeau, ni moi ne disons qu'il n'est pas nécessaire de faire quoi que ce soit. Au contraire.

M. LARIN: Bien, il l'a dit.

M. BOURASSA: Je ne veux pas parler au nom du gouvernement fédéral. Je ne sais pas ce qu'il a dit là-dessus. Mais je vous dis que dans mon cas, c'est de loin et de très loin la préoccupation dominante. Mes collègues, les ministres ou députés ou fonctionnaires peuvent en témoigner. C'est la préoccupation dominante du chef du gouvernement dans toutes ses activités. Je pourrais vous énumérer tout ce qui a été fait depuis neuf mois pour réduire l'impact du chômage. Les provinces maritimes ont quand même un taux de 10,2 % alors qu'on a souvent eu le championnat. Ce n'est pas une consolation significative. Il reste que la situation actuelle, avec les mesures qui ont été apportées, avec les investissements

qui ont été annoncés... Comparez les investissements importants qui ont été annoncés il y a quelques années. Vous avez eu Golden Eagle alors que depuis six ou sept mois vous avez toute une série d'investissements substantiels qui vont commencer à donner des résultats. Vous avez Québec Cartier, vous avez l'Iron Ore, vous avez Falconbridge et il y en a d'autres qui s'en viennent. Il y a aussi tous les investissements publics. Vous avez vu l'entente que j'ai eue avec la Communauté urbaine de Montréal qui va débloquer pour 700 000 000 \$ de projets. Vous avez 162 000 000 \$ de travaux de voirie qui ont été annoncés, vous avez d'autres travaux qui sont annoncés aujourd'hui. Cela révèle quand même que le gouvernement actuel du Québec démontre, dans les faits, la préoccupation qu'il avait soulignée au cours de la campagne électorale d'accorder sa priorité au problème du chômage. Donc, nous restons convaincus que les gouvernements, à quelque niveau que ce soit, municipal, fédéral et provincial, doivent utiliser tous les moyens qu'ils possèdent. Dans les chiffres rendus publics aujourd'hui il y a la hausse saisonnière du chômage, qui est habituelle tous les ans, mais sur une base annuelle, il y a une baisse à 8,1 %. Je pense qu'il faut remonter au début de l'été – je pourrai vous préciser cela tantôt parce que les chiffres ont été rendus publics ce matin pour voir un taux désaisonnalisé aussi bas que celui de février.

M. SAINT-LAURENT: Sur le même sujet?

M. LARIN: J'aimerais savoir si vous craignez que ce taux augmente le mois prochain.

M. BOURASSA: Les mois les plus creux, au point de vue du chômage, sont janvier et février. Je ne sais pas ce qui va arriver au mois de mars. On m'informait tantôt qu'à Montréal il y avait une recrudescence de la construction à comparer à l'an dernier qui était déjà constaté au niveau des plans et devis et cela devrait commencer à donner des résultats. Tous les travaux qui ont été mis en marche, toutes les annonces qui ont été faites à la suite de négociation du gouvernement devraient commencer à donner des résultats très prochainement, que ce soit en mars ou en avril.

À ce moment-là de 8,4 %, augmentait, qu'il craignait des flambées de violence.

M. BOURASSA: Ce n'est pas exactement ce qu'il avait dit. Il avait dit que le taux, qui existait actuellement au Québec, qui existait dans les Maritimes, qui existe en Colombie-Britannique, c'est 9,4 %, je pense en Colombie-Britannique, une province qui est supposée être très prospère, qui existe en Amérique du Nord et également aux États-Unis. Ils ont un taux de chômage sans précédent depuis dix ans. C'est une situation nord-américaine au sujet de laquelle on doit prendre tous les moyens, mais il y a une chose certaine, c'est que le chef du gouvernement actuel du Québec en est conscient au plus haut point.

UNE VOIX: Sur le même sujet, l'économiste André Raynaud au congrès du libéral fédéral, a déclaré que les mesures prises par le gouvernement l'avaient été trop 9D tard et que leurs effets ne se feraient pas sentir du tout au cours du printemps ou de l'hiver.

M. BOURASSA: J'avais soulevé la question à la conférence de Winnipeg, environ deux semaines après mon élection comme chef de gouvernement, c'est-à-dire j'ai pris le pouvoir le 12 mai et j'avais demandé à ce moment-là, au gouvernement, de changer ses priorités, c'est-à-dire, au lieu de combattre l'inflation, de combattre le chômage. Nous avons un taux

d'inflation qui est environ quatre fois inférieur à celui des États-Unis un chômage qui est plus élevé que celui des États-Unis. Je l'ai également souligné à la conférence fédérale-provinciale que la lutte qui avait été faite par le gouvernement fédéral contre l'inflation – même si on doit admettre qu'il est difficile de prévoir exactement jusqu'où on doit arrêter et jusqu'où on doit aller s'était prolongée trop longtemps au détriment de la lutte contre le chômage.

M. SAINT-LAURENT: M. Lesage, M. Dupré.

M. LESAGE: Sur le même sujet, j'aurais peut-être une petite question à la précédente. M. Raynaud a suggéré plusieurs mesures au congrès des libéraux-fédéraux en fin de semaine dont l'une voulant qu'il y ait des abaissements ou des allègements d'impôts immédiats pour les entreprises qui créeraient des emplois d'ici le mois de juin pour diminuer l'impact du chômage actuel.

M. BOURASSA: C'est une des façons de combattre le chômage. Il y a la question des investissements publics; il y a la question de l'augmentation des emprunts – ce n'est pas le temps d'augmenter les taxes d'une façon significative, c'est clair – mais dans le pouvoir d'achat additionnel que vous donnez aux contribuables en réduisant les impôts, il n'y a peut-être pas la flexibilité que vous avez dans les investissements publics. Il peut fort bien arriver que les contribuables décident de prolonger un voyage à l'extérieur du Canada ou d'acheter des biens importés. Cela n'a pas tout l'effet maximum sur la relance économique. Si vous réduisez, par exemple, des taxes, vous pouvez profiter peut-être à des provinces où le taux de chômage est le plus bas par rapport aux provinces de l'Ouest, de l'Est ou la province de Québec. Vous pouvez profiter, par exemple, à la région économique, la moins affectée par le chômage parce que c'est elle qui va bénéficier davantage des baisses d'impôts.

Je pense que, sans évidemment m'opposer à une baisse de taxes, c'est évident, le moyen des investissements publics m'apparaît plus sélectif et plus facile de profiter aux provinces où le taux de chômage est plus élevé. C'est pourquoi nous avons proposé, nous, une caisse d'aide conjoncturelle parce qu'avec une caisse d'aide conjoncturelle, on aidait les provinces où il y avait le plus de chômage alors qu'avec une baisse générale des impôts, on peut aider les provinces où il y a moins de chômage. Est-ce que je réponds à votre question?

M. LESAGE: Oui, mais à ce moment-là est ce que ça veut dire que vous êtes d'accord alors que nous avons un taux de

M. BOURASSA: Bon, une baisse des impôts contribuer à une relance d'inflation, c'est une affirmation trop générale pour qu'on puisse la commenter, soit pour l'approuver, soit pour l'infirmier, tout dépend du niveau de la baisse des impôts.

JOURNALISTE: C'est ce qu'a prétendu, bien est ce que je pourrais avoir vos...

M. BOURASSA: Bien ce que je veux commenter là-dessus c'est qu'à mon sens un accroissement des investissements publics plutôt qu'une baisse des impôts, sans

m'opposer à une baisse des impôts au niveau fédéral, je crois qu'un accroissement des investissements publics permet aux autorités publiques d'aider davantage les provinces où le taux de chômage est élevé, alors qu'une baisse des impôts peut aider davantage les provinces où le taux de chômage est moins élevé. C'est-à-dire que la sélectivité est plus grande dans le premier moyen que dans le deuxième moyen, même si on ne doit pas renier l'efficacité du deuxième.

M. DUPRE: Vous annoncez d'une part de nouvelles responsabilités pour M. Robert Quenneville concernant l'embauchage des étudiants et d'autre part, il est rumeur d'une entente entre Québec et Ottawa qui ferait en sorte qu'un grand nombre d'étudiants pourraient être engagés cet été. Est-ce que c'est juste que le gouvernement s'est fixé comme objectif de n'avoir cet été aucun étudiant en chômage?

M. BOURASSA: Comme objectif.

JOURNALISTE: Comme engagement.

M. BOURASSA: L'entente entre Québec et...

JOURNALISTE: On n'est pas en période électorale.

M. BOURASSA: ... et Ottawa.

M. DUPRE: Il y a eu une entente entre Québec et Ottawa?

M. BOURASSA: C'est clair que nous avons actuellement un nombre, il va y avoir un nombre très important d'étudiants qui vont arriver sur le marché du travail ça c'est un moyen de lui faire face. Les ententes avec le gouvernement fédéral sont un autre moyen, mais le chômage qui est notre préoccupation dominante comprends des chômeurs permanents, mais également des chômeurs, des étudiants qui vont être en chômage.

JOURNALISTE: Vous avez parlé de moyens Quels sont ces moyens-là? JOURNALISTE: Vous dites, c'est un moyen, lequel?

M. BOURASSA: Bien le moyen, si nous le regroupons auprès du docteur Quenneville le service de placement des étudiants, nous associons avec les secteurs de différents ministères pour lui donner des moyens additionnels pour faire face au chômage des étudiants. Cela ne veut pas dire qu'on va régler le problème complètement, qu'on va trouver un emploi à tous les étudiants qui en ont besoin, mais ça révèle que le gouvernement n'attend pas au mois de juin pour agir, pour faire face au problème du chômage étudiant.

JOURNALISTE: Ce qu'on veut savoir, est ce que vous niez ou que vous confirmez qu'il y a eu une entente avec le fédéral au sujet des étudiants?

M. BOURASSA: Il y a des discussions...

JOURNALISTE: Vous n'avez pas eu d'entente avec?

M. BOURASSA: Il y a des discussions pour trouver des emplois additionnels pour les étudiants. J'en discutais justement ce matin avec les autorités fédérales pour trouver des débouchés additionnels pour les étudiants au cours de l'été.

JOURNALISTE: Je ne vois pas pourquoi on n'a pas pensé à les rémunérer à tant du mille quand ils vont manifester.

M. SAINT-LAURENT: M. MacPherson et André Gagnon.

M. MacPHERSON: M. Bourassa, sur la question des taxes, vous avez dit que ce n'est évidemment pas le temps de hausser les taxes sur le plan fédéral. Est ce même situation s'applique sur le plan provincial?

M. BOURASSA: Vous connaîtrez le mois prochain le discours du budget, vers la mi-mars. Je ne peux pas révéler à l'avance ce que contiendra le discours du budget. Vous pouvez lire entre les lignes.

M. GAGNON: M. Bourassa, les débouchés que le comité interministériel tentera de trouver pour les étudiants cet été, est ce que cela va s'appliquer surtout dans le domaine des terres et forêts?

M. BOURASSA: Tous les ministères. Évidemment, le ministère des Terres et Forêts est un ministère important pour les débouchés des étudiants, mais ce ne sera certainement pas le seul.

M. GAGNON: Quel pourcentage de la main-d'œuvre?

M. BOURASSA: Malheureusement, je ne peux pas aller dans ces détails-là.

M. GAGNON: N'aurait-il pas été question de 10 000 emplois pour les étudiants dans le domaine de la forêt?

M. BOURASSA: Je ne peux pas vous répondre de façon précise.

M. SAINT-LAURENT: M. Tessier et M. Guay.

M. TESSIER: Dans quelle mesure l'esprit de la nationalisation de l'électricité est-il touché à la suite de la décision de l'Hydro-Québec et de votre gouvernement de laisser la compagnie minière Québec Cartier Mining construire une ligne de 10 000 000 \$ sur la Côte Nord?

M. BOURASSA: Si vous vous souvenez bien, l'étatisation des compagnies d'électricité ne couvrait pas l'ensemble de tous les moyens de distribution. Il y avait plusieurs secteurs qui n'avaient pas été étatisés. Je ne crois pas que l'esprit soit touché comme tel.

M. TESSIER: Allez-vous rendre publics les accords qui touchent, par exemple, les droits de passage, la durée du contrat...?

M. BOURASSA: Je vais en discuter avec la compagnie, mais le gouvernement n'a habituellement rien à cacher.

M. SAINT-LAURENT: M. Guay.

M. GUAY: Y a-t-il eu un arrêté en conseil qui a été passé à ce sujet-là?

M. BOURASSA: Oui.

M. GUAY: Est-il possible d'obtenir une copie de cet arrêté en conseil?

M. BOURASSA: Je vais en discuter avec la compagnie et si, c'est possible, vous l'aurez.

JOURNALISTE! M. Bourassa.

M. GUAY: Mais c'est public, ça.

JOURNALISTE: ...les arrêtés en conseil...

M. BOURASSA: Je vais en discuter avec la compagnie avant.

M. GUAY: Oui, mais pourquoi discuter avec la compagnie sur la nécessité de rendre public un geste qui concerne l'administration des biens publics?

M. BOURASSA: Je n'ai pas d'objection de principe, mais je pense qu'il n'est peut-être pas complètement anormal que j'en discute avec la compagnie.

JOURNALISTE: Ce n'est pas complètement anormal... Il serait peut-être plus normal que le public sache ce qu'on a fait de ses biens, en accordant à la compagnie le droit de faire cela?

M. BOURASSA: Oui, mais c'est connu actuellement. Cela a été rendu public.

JOURNALISTE: Mais pas dans les détails.

M. BOURASSA: Je ne pense pas que tous les arrêtés en conseil doivent automatiquement être rendus publics.

JOURNALISTE: Non. Mais ça, c'est un sujet qui a quand même fait couler beaucoup d'encre et qui a fait gagner une élection au parti que vous représentez à l'heure actuelle.

M. BOURASSA: Lequel?

M. PINARD: Quel arrêté ministériel?

M. GIRARD: Non pas l'arrêté ministériel, mais la nationalisation pour l'électricité. Cela a permis de gagner les élections de 1962. Maintenant on déroge à l'esprit qui avait prévalu au moment de la nationalisation de l'électricité par un arrêté en conseil qui donne à une compagnie privée un droit: celui de construire elle-même une ligne pour transporter de l'électricité d'un point à un autre. Nous voudrions savoir quels sont les détails de l'arrêté en conseil.

M. BOURASSA: C'est la compagnie qui paie. Deuxièmement, j'ai dit que pour l'étatisation, l'esprit n'aura pas été affecté, parce que tout n'avait pas été étatisé. C'est un investissement de 290 millions \$, cela a été discuté avec l'Hydro-Québec. Est-ce que l'Hydro-Québec va investir 10 000 000 \$ pour une chose qui sert essentiellement à la compagnie ou si la compagnie va le faire elle-même ? Je pense que d'aucune façon l'intérêt public n'a été affecté. Bien au contraire, il a été avantagé. Mais avant de le rendre public, je vais m'informer avec les intéressés. Ce n'est pas une question de quelques jours ou de quelques semaines. Je ne vois pas en quoi ça peut causer tellement de problèmes qu'il y ait un retard de quelques jours là-dessus.

M. TESSIER: Sur le même sujet...

M. SAINT-LAURENT: Un instant, M. Guay, M. McKenzie.

M. TESSIER: Sur le même sujet. Vous dites que c'est avantageux. On ne sait justement pas en quoi c'est avantageux. Pourquoi l'Hydro n'a pas construit et charger la facture ou envoyer la note à la compagnie? Si d'autres entreprises veulent s'établir dans la région, est ce qu'il y'a des dispositions qui sont prévues, qui vont permettre à d'autres entreprises d'avoir accès à cette source d'énergie?

M. BOURASSA: Ce sont des négociations qui ont eu lieu avec l'Hydro-Québec, il y avait la question de l'hôpital, etc. Quant à poser une question hypothétique pour les autres entreprises...

M. GIRARD: Le précédent étant posé par cet arrêté en conseil qui donne à la compagnie ce droit, il n'y a rien qui nous dit que le précédent existant, il ne sera pas suivi par d'autres.

M. BOURASSA: Je vous dis que, dans le cas actuel, je ne considère pas que l'esprit ait été affecté d'aucune façon, puisque la nationalisation n'a pas été complète et que l'Hydro-Québec était d'accord avec cette chose-là. C'est peut-être à sa suggestion. Je ne me souviens pas des détails de toutes les transactions qui impliquent gouvernement du Québec, mais si le gouvernement du Québec s'était opposé à cette entente, c'est peut-être elle-même qui l'a proposé, mais c'est ça qui reste à vérifier.

M. SAINT-LAURENT: H. McKenzie.

M. McKENZIE: C'est sur un autre sujet.

M. SAINT-LAURENT: M. Reid.

M. REID: ... la nationalisation de 1962 n'a pas été complète, quels sont les autres secteurs qui ont été laissés aux mains de l'entreprise privée dans ce cas?

M. BOURASSA: L'Alcan n'a pas été étatisé. À Sherbrooke également le réseau n'a pas été étatisé.

M. REID: À Sherbrooke, c'était la municipalité de Sherbrooke, c'était étatique aussi.

M. TESSIER: Trente réseaux, je pense.

M. BOURASSA: M. Tessier est beaucoup plus au courant que moi.

JOURNALISTE: A l'Alcan c'était uniquement l'électricité qu'elle produisait pour l'utilisation dans son usine d'aluminium ou est-ce que c'était l'électricité qui était...

M. BOURASSA: Attendez, je comprends qu'il faut que je sache beaucoup de choses. Quelle est votre question?

JOURNALISTE: Quelle est la partie du système de distribution et de production de l'électricité au Québec qui a été laissée entre les mains de l'entreprise privée en 1962 avec la nationalisation généralisée?

M. BOURASSA: Un tiers de la production. J'ai ici M. Michel Bélanger qui a participé à l'étatisation. Si vous avez des questions, je vais l'amener dans le portrait.

JOURNALISTE: De ces tiers quelle partie est concernée par les particuliers dans leur maison et quelle partie est concernée par ... La plus grande partie du tiers privé du système électrique du Québec...

M. BELANGER: Il y a des secteurs qui ont été laissés. Le secteur des compagnies qui produisait pour leur propre usage, le secteur des municipalités et entreprises. Depuis ce temps-là quelques-unes ont été acquises.

JOURNALISTE: Des coopératives.

M. BELANGER: Des coopératives.

M. BOURASSA: Il n'y a pas d'entrave à l'esprit de l'étatisation de l'électricité.

JOURNALISTE: Est ce qu'il y a eu une subvention à la Quebec Cartier Mining pour la construction de ces...

M. BELANGER: Il n'y a pas eu de subvention. JOURNALISTE: Je pose tout simplement la question.

M. BELANGER: Non, pas de subvention.

M. SAINT-LAURENT: Sur le même sujet.

M. BOURASSA : C'est la compagnie qui payait pour sa construction.

JOURNALISTE: Le présent cas entre dans la catégorie de la production pour usage interne de compagnie?

M. BELANGER: Cela tombe dans une autre catégorie qui a toujours existée. Par,

exemple, lorsque l'Hydro construisait une ligne pour un seul utilisateur, elle lui demandait d'y quelques très petites compagnies locales qui étaient municipales ni de grandes en contribuer, soit de contribuer au coût total ou au coût partiel. C'est une autre variante de vérifier les détails de l'entente d'après ce que je peux voir.

M. SAINT-LAURENT: M. Larin. M. Jacques Guay, sur le même sujet.

M. GUAY: Est-ce qu'il y a une ville de prévue à cette ligne de transmission qui va vendre de l'électricité aux gens qui habitent cette ville, la compagnie ou l'Hydro?

M. BOURASSA : Je pourrai répondre à votre question demain. Je vais vérifier les détails de l'entente. Je ne m'attendais pas à des questions sur la...

M. GUAY: Ce serait peut-être un accroc si les individus étaient obligés à l'avenir d'acheter de l'électricité à une compagnie privée autre que l'Hydro. Cela nous éloignerait pas mal du principe.

M. BOURASSA: Je pourrai faire des vérifications là-dessus.

M. SAINT-LAURENT: M. Larin.

M. LARIN: M. Bourassa, s'il était normal pour cette compagnie – sans trahir l'esprit de la nationalisation de l'électricité – de construire une ligne, pourquoi avait-on besoin d'un arrêté en conseil pour leur permettre justement de construire cette ligne-là?

M. BOURASSA: Il y a des droits de passage qui devaient...

JOURNALISTE: C'est à ce niveau-là?

M. BOURASSA: Je crois que oui. Il y a des droits de passage qui nécessitaient un arrêté en conseil.

M. SAINT-LAURENT: Sur un autre sujet, M. McKenzie.

M. McKENZIE: Sur le communiqué de la conférence d'Ottawa. J'imagine qu'à ces conférences, les textes français et anglais des communiqués tiennent tous les deux lieux de déclarations officielles.

M. BOURASSA: Oui.

M. McKENZIE: C'est la fameuse phrase sur l'attitude que la conférence a prise vis-à-vis de la politique sociale. Cette divergence qu'on a remarquée par la suite où en anglais on parle de sympathie et en français on parle « d'accord ». J'aimerais vous demander si cette phrase a été rédigée primitivement en français ou en anglais?

M. BOURASSA: Je pense que ça été probablement rédigé, la discussion sur la sécurité sociale s'est surtout faite en français, une partie en anglais, mais surtout en français. Je ne peux pas vous donner la certitude parce que ce n'est pas moi qui est responsable de la traduction c'est

le secrétariat de la conférence fédérale-provinciale. Je pense quand même que l'origine est probablement française étant donné que la discussion s'est faite principalement en français.

M. McKENZIE: Est-ce que je peux compléter? Donc l'erreur qui existe parce que les deux mots ne veulent pas dire la même chose, l'erreur serait dans le texte anglais.

M. BOURASSA: Je vous dis pour répondre à votre question, à ma connaissance et je ne me souviens pas de toutes et chacune des minutes de la discussion, la discussion sur la sécurité sociale s'est faite principalement en français.

M. McKENZIE: Alors, plus directement...

M. BOURASSA: Peut-être que dans la discussion des communiqués, on aurait pu obtenir une précision avec les deux textes, est ce qu'on aurait... disons dans les dernières minutes, on aurait peut-être soulevé un débat. Quelle est la phrase l'une par rapport c'est une question de nuance que vous soulevez et qui paraît pertinente, mais...

M. McKENZIE: Je pose ma question directement. Est-ce que la conférence a exprimé son accord sur le point de vue du Québec ou est-ce que la sympathie pour ce point de vue?

M. BOURASSA:] Vous avez entendu M. Robarts, M. Regan exprimer leurs points de vue après la conférence, le faire publiquement. Il y a des premiers ministres qui étaient moins d'accord. Vous avez, entendu M. Tatcher par ailleurs. C'est difficile d'évaluer tout cela étant donné que c'est assez intangible et de dire: Est-ce que là il y a de la sympathie ou il y a de l'accord?

M. McKENZIE: Le communiqué dit « sympathy » en anglais et « accord » en français.

M. SAINT-LAURENT: Un instant s'il vous plait.

M. BOURASSA: Nous avons lu le texte français comme tel. Nous avons examiné le texte français.

JOURNALISTE: Mais est-ce que vous...

JOURNALISTE: Un instant, s'il vous plaît, messieurs.

M. BOURASSA: M. Davis, lorsqu'il a lu le texte, étant donné que la discussion avait été en français, M. Davis a lu le texte en français. Alors, quand il a lu le texte, nous nous sommes dit satisfaits.

M. GIRARD: Est-il exact que la délégation québécoise n'a absolument pas travaillé sur la rédaction du texte original anglais de la communication finale mais uniquement sur la dernière partie de la traduction française du même communiqué?

M. BOURASSA: Le secrétariat des conférences fédérale-provinciale est un organisme indépendant des gouvernements, que ce soit provincial ou fédéral, et soumet à la conférence constitutionnelle les textes. Là, nous examinons les textes et nous faisons des propositions.

Le Québec a fait plusieurs propositions de changements au texte qui ont été, d'ailleurs, acceptées.

M. GIRARD: Au texte anglais ou au texte français?

M. BOURASSA: Cela dépendait des discussions. À l'article 133, on lisait le texte en français. Pour la sécurité sociale, on a lu le texte en français. On a parlé d'accords et on s'est dit satisfaits. On n'a pas lu le texte en anglais. Dans d'autres cas, on lisait le texte en anglais.

JOURNALISTE: Mais, M. Bourassa, pourquoi est-il écrit « traduction non officielle » lorsqu'on nous remet des documents en français?

M. BOURASSA: Parce que ce n'était probablement pas la version définitive.

JOURNALISTE: Ce que nous avons eu, nous, c'est une traduction non officielle.

M. BOURASSA: À quelle heure?

JOURNALISTE: Le communiqué final.

M. BOURASSA: Non, non...

JOURNALISTE: Le communiqué anglais était une version originale et le communiqué que nous avons eu en français était marqué « traduction non officielle », comme tous les textes que nous avons en français à ce genre de conférences.

M. BOURASSA: Parce que je sais qu'il y a eu une communication qui a été faite vers 10 heures le soir et qui a été corrigée par la suite. Vous avez eu l'omission de la réserve du Québec à l'article 133. Et cela se trouvait dans le texte anglais.

M. GIRARD: N'est-ce pas une anomalie, quand même, je pense que la province de Québec est concernée, avec des journalistes qui s'en viennent couvrir pour des journaux de langue française, qu'on nous remette un maudit document sur lequel s'est marqué « version non officielle » et qu'on soit obligé de référer au texte anglais pour s'apercevoir que les termes sont différents selon qu'il s'agit du texte anglais ou du: texte français? Sympathy et accord, c'est complètement différent. Le résultat est qu'on se fourre dans nos papiers et qu'on informe mal nos lecteurs.

M. BOURASSA : Ce n'est certainement pas en conformité avec les changements qui ont été apportés à l'article 133.

M. SAINT-LAURENT; Un instant, s'il vous plaît. Dans l'ordre, sur le même sujet: M. Reid, M. Dupré et M. Lesage.

M. DUPRE: Sur un autre sujet.

M. SAINT-LAURENT: Sur un autre sujet. Alors, M. Reid et M. Lesage.

M. REID: Je soulignais tout simplement la même chose, que c'était bien marqué « texte non officiel ». Et à la conférence de presse de M. Trudeau, à la fin de cette conférence de presse, on nous a dit: Il y a un expert en linguistique qui vous fera des corrections à quelques inexactitudes dans le texte français. L'expert en linguistique était M. Marc Lalonde.

M. SAINT-LAURENT: M. Lesage.

M. LESAGE: J'aimerais avoir votre réaction aux réactions, je pense surtout à celles des trois partis de l'Opposition qui ont dit, en gros., que: le Québec avait accepté d'aborder la révision de la constitution par la queue au lieu de la tête et ensuite, M. Bertrand qui a demandé si la question de la formule d'amendement un référendum.

M. BOURASSA: Je pense que la faiblesse et l'insignifiance de la plupart des propos tenus par les représentants de l'Opposition met en relief les gains qui ont été faits à cette conférence fédérale-provinciale. On a critiqué un peu hâtivement la position du Québec sur l'article 133 dans une espèce de négativisme et de politiaillerie on n'a même pas attendu le texte définitif avant de condamner l'attitude du gouvernement sur l'article 133 et tout ça révèle le peu de sérieux avec lequel ces réactions ont été faites. Quant à la question du référendum, le gouvernement a été élu sur une plateforme clairement fédéraliste, le 29 avril dernier, et je pense que c'est la responsabilité on arrivait avec des résultats dans les questions des relations fédérales provinciales. Cela ne veut pas dire qu'on a tout réglé à cette conférence fédérale-provinciale mais par rapport aux autres qui ont précédé on avait quand même des résultats.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que nous avons la une amélioration de la situation actuelle. Nous pourrions continuer comme nous faisons depuis 100 ans avec les droits de veto à dix provinces, là, il y en aura six au lieu de dix et le Québec a un droit de veto, cela n'empêche pas des changements éventuels cela n'empêche pas des changements au partage des pouvoirs, au contraire, ce sera plus facile de modifier le partage des pouvoirs après l'amendement à la constitution que ça l'est actuellement. Alors, pourquoi mêler le débat en disant que l'amendement constitutionnel va geler le partage des pouvoirs.? C'est absolument concevoir le problème sous un mauvais angle parce que nécessairement, il sera plus facile de modifier le partage des pouvoirs après l'amendement constitutionnel.

M. LESAGE: Si je peux me permettre une sous question, que pensez-vous de l'argument de M. Bertrand qui dit qu'il y a 100 ans le Québec a été obligé d'accepter une constitution sans que le peuple du Québec soit consulté mais qu'aujourd'hui, il ne saurait être question de la même chose, il faut absolument que le peuple soit mis et nous allons en discuter possible parlementaires. C'est l'attitude actuelle du gouvernement Sur quoi se fonde-t-on pour présumer que toutes les provinces tiennent à l'amendement qu'elles constitutionnel? Plusieurs provinces ont exprimé pourraient se satisfaire du statu quo comme elles le font depuis douze ans ou depuis 102 ans.

M. GIRARD: Vous croyez vraiment ça qu'elles vont accepter après que vous leur aurez donné votre accord sur une formule d'amendement...

M. BOURASSA: Je crois...

M. GIRARD: ... de modifier les pouvoirs?

M. BOURASSA: Ce que je dis, c'est qu'avec la formule qui serait adoptée nous allons l'examiner, nous allons voir les implications – ce serait plus facile d'obtenir des changements que cela l'est actuellement.

M. GIRARD: Ils ne le veulent pas du tout actuellement.

M. BOURASSA: Bien, je veux dire qu'il y a quand même des progrès qui ont été faits depuis neuf mois. L'article 133, c'est quand même un progrès sur la situation actuelle.

JOURNALISTE: Pourquoi n'attendez-vous pas après pour négocier la sécurité sociale si cela va être plus facile après?

M. BOURASSA: Non, non, en même temps, nous voulons, nous, parce que cela fait quand même plusieurs années que la question de la sécurité sociale est discutée, cela fait une dizaine d'années; nous voulons régler la question de la sécurité sociale, dans toute la mesure du possible, avant le mois de juin.

JOURNALISTE: Cela ne sera pas plus facile après?

M. BOURASSA: Je vous ai dit que dans les questions culturelles, alors que le Québec est considéré d'une façon toute particulière, alors que, comme je l'ai dit à la conférence fédérale-provinciale, les autres provinces sont moins impliquées que le Québec dans la question culturelle, étant donné que c'est un problème qui nous concerne d'une façon singulière, c'est un problème qui devrait convaincre facilement les autres provinces parce que nous sommes cinq millions par rapport à 200 millions, pourquoi on s'opposerait à des revendications qui paraissent, à première vue, légitimes dans le domaine strictement culturel? Dans le domaine de la sécurité sociale, nous avons une politique précise, détaillée, fonctionnelle et nous ne voyons pas pourquoi elle ne serait pas acceptée immédiatement.

JOURNALISTE: Pourquoi n'attendez-vous pas après la formule? Si c'est plus facile de négocier à six qu'à dix, vous devriez, logiquement, attendre après pour négocier la sécurité sociale.

M. BOURASSA: Ce que je dis, c'est que le problème de la sécurité sociale est un problème qui se discute depuis dix ans. Deuxièmement, que la position du gouvernement du Québec est maintenant connue, que nous avons eu le rapport Castonguay. Nous avons eu la politique établie par M. Castonguay à la conférence des ministres des Affaires sociales et que cette politique répond aux objectifs du Québec. Alors, nous ne voyons pas pourquoi nous retarderions le règlement de la question de la sécurité sociale, disons à un an ou à deux ans quand tout est prêt pour la régler. Parallèlement à ça on peut régler la question de l'amendement constitutionnel et se dire que l'amendement constitutionnel facilitant le partage des pouvoirs, nous pourrions après, c'est possible, mais évidemment les revendications du Québec dans le secteur culturel, à cause de toutes les études techniques qui se font notamment dans la question du cadre des différents réseaux, la position du Québec, dans la question culturelle, est moins définitive que dans la question sociale. Mais je ne vois pas en quoi l'adoption de l'amendement constitutionnel nous empêcherait

de régler la question culturelle, d'autant plus qu'elle concerne d'une façon particulière le Québec.

M. SAINT-LAURENT: M. McKenzie.

M. MCKENZIE: M. le premier ministre, étant donné l'importance qu'on attache à la façon dont la politique sociale du Québec a été reçue – je m'excuse d'insister là-dessus, mais je crois que c'est très, très important. Pouvez-vous nous dire si, à votre avis, c'est le texte qui parle de « sympathy », ou le texte qui parle « d'accord » qui reflète le point de vue de la conférence?

M. BOURASSA: Pour répondre à votre question, comme la discussion s'est faite en français et comme le texte soumis parlait d'accord, c'est clair que nous, nous considérons le texte français comme prioritaire, d'autant plus que M. Robarts et d'autres premiers ministres ont confirmé ce texte-là.

M. SAINT-LAURENT: Un instant, s'il vous plait. Il est 16 h 10. Il nous reste cinq minutes. Dans l'ordre, les questions: MM. MacPherson, Poisson, Reid, Larin et Dupré.

M. MACPHERSON: M. Bourassa, M. Trudeau a dit, hier, aux Communes que le fédéral n'accepterait jamais de céder son droit de faire des prestations directes dans le domaine de la sécurité sociale, de le céder aux provinces. Quel est votre commentaire sur ça? Est-ce que c'est vrai? Est-ce que c'est nécessaire pour le Québec d'avoir ce pouvoir?

M. BOURASSA: Je vais vous lire la réponse qu'a faite M. Trudeau, hier. « La position du gouvernement fédéral est que chaque province, et cela est précisé d'ailleurs dans le communiqué, est libre, en vertu de la Constitution, d'avoir un système de sécurité sociale qui s'adapte le mieux possible aux nécessités de ses propres citoyens et ce, dans les limites de la juridiction que les provinces possèdent actuellement, en vertu de la Constitution. Maintenant, nous sommes allés plus loin. C'est M. Trudeau qui parle. possible, la politique fédérale, lorsqu'elle sera appliquée dans un domaine qui aurait trait à la sécurité sociale directement ou indirectement, serait coordonnée le plus possible avec la politique des provinces. Nous allons discuter au cours des prochains mois de la question à savoir comment les systèmes de sécurité sociale. » A une autre question, M. Trudeau répond: « Le gouvernement estime que l'assurance-chômage est de juridiction fédérale et non pas provinciale. Nous avons également adopté façon directe de la même façon qu'il a le droit de leur enlever de l'argent par le truchement des impôts, est un droit dont nous ne pouvons pas nous départir. »

Le gouvernement du Québec, dans la position qu'il maintient, ne demande pas au gouvernement fédéral et depuis que nous sommes au pouvoir, nous ne l'avons jamais fait, même dans le mémoire qui a été soumis à la conférence constitutionnelle de septembre, ne demande pas au gouvernement fédéral de se départir de son droit de faire des paiements directs, puisque nous admettons – dans la position émise par M. Castonguay – que le gouvernement fédéral pourrait administrer et financer certains programmes de sécurité sociale. Il y a aucune contradiction, au contraire. Si on lit la réponse complète que M. Trudeau a faite à la Chambre des communes hier, nous voyons qu'il y a une évolution de l'attitude du gouvernement fédéral en ce qui concerne la sécurité sociale. Il a dit lui-même: Nous sommes

allés plus loin, nous avons dit que ce serait un des buts du gouvernement fédéral, etc. Si on lit les déclarations complètes, on s'aperçoit que l'impression qui en ressort est complètement différente que si on tire une phrase du contexte.

UNE VOIX: Alors, ce sont les journaux qui...

M. BOURASSA: Non, non, je ne blâme pas les journaux mais lisez la réponse complète. Vous admettez avec moi que si vous lisez toute la réponse, ce sera différent d'une seule phrase tirée du texte. C'est une question de contexte. C'est pourquoi on m'a soumis la réponse de M. Trudeau qui donne un éclairage certainement différent de l'impression que l'on a à la lecture de la phrase dont vous venez de parler.

M. SAINT-LAURENT: M. Poisson.

M. POISSON: Concernant la formule d'amendement, est ce que le gouvernement du Québec a l'intention de signer l'accord, sur le champ de la sécurité sociale, avant d'avoir eu la position précise des premiers ministres et du gouvernement fédéral sur cette question?

M. BOURASSA: J'ai répondu...

M. POISSON: Ou c'est parallèle. Est-ce l'un avant l'autre ou l'inverse?

M. BOURASSA: Ce sont deux problèmes distincts mais pour le gouvernement du Québec, la question de la sécurité sociale ou de la politique sociale est une question très importante, comme je l'ai dit à la conférence fédérale-provinciale. C'est une question où le Québec a défini sa politique, il est prêt à l'appliquer. C'est une question où le Québec présente une politique fonctionnelle, à l'échelle du Québec, certainement conforme à nos objectifs mais qui peut être également conforme aux objectifs de toutes les autres provinces. C'est ce que M. Robarts disait lui-même, que dans le domaine de la politique parce qu'ils sont le plus près de la population. Nous ne voyons pas pourquoi on retarderait alors que tous les éléments sont là, alors que l'on discute de révision constitutionnelle depuis tellement longtemps, alors que le Québec a insisté, d'une façon toute particulière, sur cette question. Nous ne voyons pas pourquoi on retarderait cette question de la solution de la politique sociale, après la sécurité sociale il était plus normal que ce soit les gouvernements provinciaux qui l'appliquent parce qu'ils sont le plus près de la population.

Nous ne voyons pas pourquoi on retarderait alors que tous les éléments sont là, alors que l'on discute de révision constitutionnelle depuis tellement longtemps, alors que le Québec a insisté d'une façon toute particulière sur cette question. Nous ne voyons pas pourquoi on retarderait cette question de la solution politique après la question de l'amendement constitutionnel, alors qu'on est prêt à le discuter. Sans que les deux questions soient liées, nous considérons qu'il est au moins aussi important de régler cette question-là que la question de l'amendement constitutionnel.

M. POISSON: Sur un autre sujet, sur la question du bilinguisme. On a parlé à la fin du communiqué ou à la fin du communiqué que le bill 63, ou le bilinguisme, pourrait être inscrit dans la constitution. Est-ce la une bonne interprétation?

M. BOURASSA: Le Québec a mis une réserve sur cet article. Je pense que l'interprétation c'est que c'est par groupe – je n'ai pas le texte-là. Dans le cas de l'article ici, il y a une différence avec le bill 63. C'est dans le bill 63 qu'on parle d'individu qui peut demander d'être éduqué dans la langue de son choix, alors qu'ici, on parle de groupe. Il y a quand même une distinction et c'est ça qu'il faut examiner.

M. SAINT-LAURENT: M. Reid.

M. REID: Nous avons eu un communiqué dans lequel la fameuse formule d'amendement dont il a été question tout au long des deux jours de la conférence a été révélé, six sur dix, on s'est demandé, au cours de ces deux journées si, finalement, cette formule se trouverait dans le communiqué, si on trouverait moyen de se mettre d'accord sur un communiqué avec cette formule dedans. Finalement, c'était dedans mais vous avez dit que ça ne voulait pas dire que vous l'acceptiez. C'était seulement susceptible d'accord et on verrait par la suite si l'accord se produisait, en réalité. Est-ce que...

M. BOURASSA: C'est ce que j'ai dit tantôt.

M. REID: ... le Québec aurait pu empêcher que cette formule soit publiée dans un communiqué, le Québec ou un autre gouvernement? Est-ce que la conférence aurait pu publier un communiqué dans lequel il n'était pas question du six sur dix?

M. BOURASSA: Pourquoi pas?

M. REID: C'est ça la question. Ou, est ce que, de toute façon, on l'aurait incluse pour rapporter que le fédéral l'avait proposé...

M. BOURASSA: La question n'a pas été soulevée. Je ne vois pas pourquoi... la rédaction des communiqués est faite conjointement avec les gouvernements et il aurait pu y avoir un gouvernement qui demande que la formule ne soit pas incluse mais, si vous parlez de la formule, vous avez vu la réaction de M. Faribault, qui a dit que c'était une bonne formule, réaliste, flexible; la réaction du Père Arès, qui a dit que c'était une nette amélioration de la formule Fulton-Favreau que M. Lévesque avait défendue. Je pense que si on examine la formule comme telle, on doit s'apercevoir – comme je le disais tantôt – que c'est certainement une amélioration.

M. SAINT-LAURENT: M. Larin.

M. LARIN: M. Bourassa, depuis à peu près quinze minutes, vous qualifiez la formule de la façon suivante: Vous dites qu'avec cette formule ça va être beaucoup plus facile d'obtenir l'extension des compétences québécoises d'améliorer les revendications québécoises et vous me semblez trouver seulement des avantages

M. BOURASSA: Je m'excuse, on parle un peu là, M. Guay... sa pression a l'air de monter un peu. Que disiez-vous, M. Larin?

M. LARIN: Je disais que depuis une quinzaine de minutes vous semblez trouver que des avantages à cette nouvelle formule d'amendement et que vous n'écartez même pas la

possibilité d'accepter cette formule d'amendement avant d'obtenir des biens en matière de sécurité sociale. Vous dites que même avec cette formule là, ça va être beaucoup plus facile d'obtenir gain de cause et à Ottawa, il y a deux jours, vous réserviez justement votre opinion sur cette formule là et je me demandais si depuis deux jours, vous avez eu le temps de changer d'idée et de lui trouver que des avantages?

M. BOURASSA: J'ai dit: Vous étiez présent et même c'est à la suite d'une question que vous me posiez-vous même, j'ai dit il y a deux jours ce que j'ai dit tantôt, comme la formule était une amélioration sur la situation actuelle. Si on veut tout régler dans tous les secteurs comme une formule parfaite, on ne réglera jamais rien. On accepte de vivre dans un régime fédéral, alors, je pense que si on veut vivre dans un régime fédéral, il faut essayer de trouver des formules qui puissent répondre aux différentes particularités. Le Québec a ses propres particularités. La formule est une amélioration sur la situation qui prévaut actuellement et surtout n'empêche pas d'améliorations subséquentes. Il ne faut pas penser qu'une fois qu'on adopte cette formule là tout est gelé.

JOURNALISTE: Non, non, mais moi il me semble que pour c'est-à-dire que vous ne voulez pas vivre une nouvelle expérience de la formule Fulton-Favreau, vous voulez que ça devienne un débat politique au Québec, que tout le monde en parle, mais qu'enfin de compte vous êtes décidé, vous ne lui trouvez que des avantages actuellement?

M. BOURASSA: Non, j'ai dit que c'était une amélioration, mais que je voulais examiner les implications juridiques qui est un problème qui est complexe. J'ai refusé après-midi d'examiner, toutes les implications juridiques de cette formule, mais je vous cite l'avis de certains experts, qui ne sont pas évidemment des ultra-fédéralistes comme le père Arès et comme M. Faribault qui trouvent des avantages, une amélioration certaine à cette formule. Cela ne veut pas dire que dans quelques jours ou dans quelques mois on ne pourra pas y trouver des faiblesses. C'est précisément à cause de l'importance de cette question et de ses conséquences que je n'ai pas voulu, engager, ni le cabinet, ni le Parlement sur cette formule.

JOURNALISTE: Un instant, s'il vous plaît. Il y a M. Dupré et M. Bouchard. Je pense que ça va être les deux dernières questions.

JOURNALISTE: À la fin de la conférence des ministres du Bien-Être, M. Castonguay avait expliqué qu'il était impossible de continuer la discussion au sujet de la sécurité sociale dans le cadre du livre blanc fédéral sur la sécurité de revenu. À la fin des raisons politiques même de la proposer au cabinet suis arrivé mardi soir, avant d'examiner les implications juridiques. Or, je n'ai pas eu le temps depuis mardi soir nous sommes jeudi de la conférence constitutionnelle, on nous annonce que les discussions sur la sécurité du revenu vont reprendre, est-ce dire, sans nous révéler le secret, du moins en ce qui concerne le Québec, que la discussion va se faire maintenant à partir du rapport Castonguay-Nepveu?

M. BOURASSA: Si vous lisez ce qui est dit sur la politique sociale: On informe la conférence que les ministres et les fonctionnaires fédéraux et provinciaux se préparent déjà à tenir des discussions bilatérales sur ces questions et sur leurs implications constitutionnelles possibles. C'est bien écrit qu'on va discuter à ces discussions des implications constitutionnelles possibles. Donc, ça centre le corps de la discussion qui pouvait exister à

l'autre conférence des ministres des Affaires sociales. C'est certainement une évolution de la situation par rapport à il y a deux semaines puisqu'on est prêt à examiner les implications constitutionnelles.

M. DUPRE: Oui, mais est ce qu'on peut déduire de cette phrase-là justement qu'en ce qui concerne le Québec, la discussion va se faire à partir du rapport Castonguay-Nepveu sur la sécurité du revenu?

M. BOURASSA: Voulez-vous dire comme seul point? Ce sera certainement l'un des principaux points de référence. Si vous lisez le communiqué, vous voyez que le gouvernement fédéral, pour sa part, formule son désir de coordonner ses mesures de sécurité du revenu avec les politiques sociales des provinces, de telle sorte que chaque gouvernement provincial, de même que le gouvernement fédéral, puissent le mieux réaliser leurs objectifs sociaux. Il est clair que cela va être l'un des principaux points de référence, mais le corps de la conférence va changer puisque l'on tient compte des implications constitutionnelles.

M. DUPRE: Ce n'est pas cela que je voulais savoir.

M. BOURASSA: Je ne comprends pas. Que voulez-vous?

M. DUPRE: M. Munro, lui, disait qu'il fallait discuter de la sécurité du revenu à partir du livre blanc fédéral. M. Castonguay refusait de faire ça.

M. BOURASSA: C'est clair qu'il y a un changement d'attitude. D'ailleurs, M. Trudeau l'a dit: Maintenant, nous sommes allés plus loin.

M. DUPRE: Bon.

M. BOURASSA: Il y a un changement d'attitude que le gouvernement fédéral a exprimé lui-même. Est-ce que je réponds à votre question?

M. DUPRE: Oui.

JOURNALISTE: En fait, quel livre va être sur la table? Le rapport Castonguay-Nepveu ou le livre blanc fédéral ou les deux?

M. BOURASSA: Si je comprends bien la question de M. Dupré, il dit, si je l'interprète bien, que M. Munro voulait au début limiter la discussion dans le cadre de son livre blanc alors qu'il est clair maintenant que le rapport Castonguay que la position du Québec va également être un point de référence également. Là est le changement.

M. SAINT-LAURENT: M. Bouchard, s'il vous plaît. M. Guay. C'est la dernière

M. BOUCHARD: M. Bourassa, avez-vous objection à ce qu'on change un peu de

M. BOURASSA: Pas du tout,

M. BOUCHARD: Je ne voudrais pas être indiscret non plus. Est-ce que vous pourriez nous indiquer le but réel du voyage que vous projetez en France au mois d'avril?

M. GUAY: Le 19.

M. BOURASSA: Je pourrais répondre là-dessus. Le voyage n'est pas encore confirmé. C'est clair qu'il y a eu des acceptations de principe, mais le voyage n'est pas encore confirmé. Je pourrai répondre à toutes vos questions là-dessus au cours des prochains jours, mais j'ai déjà répondu à une question d'un d'entre vous – je crois que c'est Richard Guay de la Gazette qui me questionnait il y a quelques semaines, en disant que le voyage aurait pour but de rencontrer des hommes d'affaires et des investisseurs

JOURNALISTE: M. Bourassa vous avez cité deux fois M. Fabirault, est-ce que vous êtes d'accord avec tout ce que M. Faribault a dit concernant la dernière conférence.

M. BOURASSA: Ce que j'ai retenu de la citation de M. Faribault, c'est la partie de....

JOURNALISTE, mais qu'elle

M. BOURASSA:

Ce que je vous ai cité.

M. BOURASSA:

JOURNALISTE: Est-ce exact que la compagnie a contribué à l'investissement?

M. BOURASSA: J'ai rencontré M. Deschamps ce matin et nous avons discuté de la question de Sogefor. Je ne puis pas révéler tous les détails de la transaction. Tout ce en partie des problèmes de Sogefor – M. Deschamps m'a assuré que le gouvernement que je dirige n'était aucunement impliqué par ces décisions dans les problèmes de Sogefor, que la Société générale de financement n'avait pas demandé au gouvernement que je dirige – je ne parle pas de l'ancien gouvernement, il pourra donner ses explications – les droits de coupe dont on parle dans l'article ou les concessions forestières dont on parle dans l'article.

JOURNALISTE: Ce n'est pas ce que je voulais savoir.

M. BOURASSA: Je voulais faire cette mise au point, parce que l'article comme tel donnait l'impression que le gouvernement actuel était responsable, alors que ce n'est pas le cas. Tout ce que je peux dire c'est que le gouvernement a demandé que l'entreprise. Qu'il ait certaines garanties qui puissent être obtenues, même si ce n'est pas une tâche qui est facile – pour que l'entreprise reste en fonction pour un certain nombre d'années.

JOURNALISTE: Est-ce exact qu'ils ont eu une prime à l'investissement du fédéral' pour acheter la compagnie?

M. BOURASSA: Je ne peux pas donner d'autres détails. À ma connaissance, je ne suis pas au courant de cet aspect de cette transaction.

JOURNALISTE: Il est impossible de savoir le prix également. Est ce qu'on peut savoir si le gouvernement a perdu ou gagné là-dessus?

M. BOURASSA: Demandez la question à M. Deschamps.